



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DM-2024/009 DU 12/01/2024
Services techniques - Achat de panneaux de signalisation - MIC SIGNALOC

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition l'entreprise MIC SIGNALOC, en date du 06/02/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de panneaux de signalisation pour la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise MIC SIGNALOC sise 2 bis avenue d'Aubière BP112 – 63803 COURNON D'AUVERGNE, est retenue pour l'achat de panneaux de signalisation pour la Ville de Royat, pour un montant de 941.75 € HT soit **1 130.10 € TTC**.

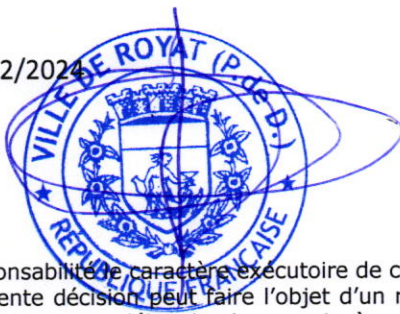
Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise MIC SIGNALOC
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 15/02/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Retrouvez nous sur www.mic-signaloc.fr

Devis N° 24020060
du 06/02/2024

Code Client : P0308

Contact : Jean Christophe Delorme 04 73 84 20 34

Commercial : Noémie Giral

Objet : Panneaux de chantier en acier

Mairie de Royat
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT

PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

ATTENTION Validité de l'offre : 2 mois

A l'attention de Monsieur Ludovic Lasciouve

Page 1 / 1

Ref	DESIGNATION	Qté	P.U. H.T.	Totaux HT
	Suite à votre demande, nous vous proposons :			
AK5T2700	Panneau AK5 "TRAVAILLEUR" 700 T2 + Pied solidaire	2	66,39	132,78
AK3T2700	Panneau AK3 "RETRECISSEMENT" 700 T2 + Pied solidaire	2	66,39	132,78
AK14T2700	Panneau AK14 700 T2 " DANGER " + Pied solidaire	2	66,39	132,78
BK15T2650	Panneau chantier BK15 Ø650 T2 + Pied solidaire	1	78,70	78,70
CK18T2700	Panneau chantier CK18 700 T2 + Pied solidaire	1	106,71	106,71
	Sous-total gamme acier			583,75
C50RER	Cône K5a 50cm Rétro Cl 1 - 2 Bandes - embase recyclée - poids 2 kg	10	10,00	100,00
	Sous-total cones			100,00
BARRTP25	Barrière TP 1500 * 1000 Tube Ø25 + 6 Bandes RETRO blanches, avec plaque ident.	10	25,80	258,00
	Sous-total barrières			258,00

L'acceptation du présent devis emporte acceptation de nos conditions générales de vente. Ce document est disponible sur simple demande.
Extrait: Conformément aux dispositions de la loi du 12/05/1980 et de la loi du 25/01/1985 modifiée le 10/06/1994, Mic Signaloc se réserve expressément la propriété des matériels livrés jusqu'au paiement intégral du prix des ventes, frais et accessoires.

BON POUR ACCORD <i>12 FEV. 2024</i>	H.T	TVA 20 %	T.T.C
	941,75 €	188,35 €	1 130,10 €

Conditions de paiement : 45 jours nets par VIREMENT sur SOCIETE GENERALE Tél Client : 04 73 29 50 80 Fax Client : 04 73 29 50 85

SIGNALÉTIQUE - MOBILIER URBAIN - SIGNALISATION - AUTOMATISME

Maxel Audo
Maire